



« L'Inpadhue s'adresse à la Halde »
(Le Quotidien du Médecin - 16 juin 2006, communiqué snpadhue - 13 juin 2006)

N'obtenant pas de réponse de Xavier Bertrand sur la question de l'intégration des médecins étrangers, l'Inpadhue continue « à camper » devant le ministère de la Santé depuis le 7 juin, et vient d'écrire à Louis Schweitzer, président de la Halde (Haute autorité de Lutte contre les discriminations). *Le Quotidien du Médecin rappelle* que la Haute autorité, « saisie l'an dernier sur la situation des médecins à diplôme étranger avait conclu en février à la «discrimination», invitant les pouvoirs publics à réagir dans un délai de quatre mois ». Dans sa lettre l'Inpadhue souligne que « nous arrivons bientôt au terme de ce délai. Malheureusement, il apparaît que le ministère de la Santé ait choisi, une fois de plus, de n'apporter que des solutions partielles voire de substituer les discriminations actuelles par de nouvelles discriminations », expliquant que le projet d'amendement communiqué le 29 mai par le ministère de la Santé « n'envisage que des mesures à minima, qui sont loin de prendre en compte les responsabilités réelles que ces praticiens exercent dans les hôpitaux de la République ».

Question écrite au Ministre de la Santé

Question N° : 97792	de M. Cardo Pierre (Union pour un Mouvement Populaire - Yvelines)	QE
Ministère interrogé :	santé et solidarités	
Ministère attributaire :	santé et solidarités	
	Question publiée au JO le : 20/06/2006 page : 6403	
Rubrique :	professions de santé	
Tête d'analyse :	médecins	
Analyse :	titulaires d'un diplôme étranger. qualification. reconnaissance	

**Texte de la
QUESTION :**

M. Pierre Cardo appelle une nouvelle fois l'attention de M. le ministre de la santé et des solidarités sur la situation des médecins, titulaires d'un diplôme étranger extracommunautaire, souvent de nationalité française et qui exercent dans notre pays depuis de nombreuses années. Alors qu'avec l'élargissement de l'Union européenne l'installation en France de médecins, diplômés de leur pays d'origine, sera possible sans problèmes, il est difficilement acceptable que des médecins, pratiquant en France depuis de nombreuses années, risquent d'être désormais exclus. En réponse à plusieurs questions au Gouvernement antérieures, le Gouvernement s'était engagé à rechercher des solutions satisfaisantes, prenant en compte la qualification de ces praticiens et la qualité de la médecine. Il semblerait qu'un accord avait pu être trouvé entre le cabinet du ministre et les représentants syndicaux des intéressés en mai 2006, conforme aux recommandations du Conseil national de l'ordre des médecins, mais que la mise en oeuvre de cet accord soit remise en cause par la direction de l'hospitalisation et de l'organisation des soins (DHOS). Il lui demande de lui indiquer les mesures que le décideur politique entend prendre pour permettre que les engagements pris par lui-même puissent être mis en oeuvre malgré les réticences de l'administration du ministère de la santé et dans quels délais une solution satisfaisante pourra être trouvée à ces situations souvent dramatiques.

**Texte de la
REPOSE :**